

SERVICES PUBLICS

CAHIER **G**

QUÉBEC 2010

LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«La démocratie, ce n'est pas seulement la liberté d'expression, pouvoir aller voter, c'est aussi un système dans lequel chaque citoyen a accès à ce dont il a besoin pour un minimum de bien-être.»

Le déclin des services publics

Les services publics québécois sont menacés. Si certains ont déjà été purement et simplement privatisés ces dernières années, d'autres, comme la santé et l'éducation, sont sournoisement et insidieusement gangrenés de l'intérieur par le financement privé et la place des administrateurs extérieurs dans leurs conseils d'administration. Une situation qui, selon Philippe Hurteau, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), ne révèle rien de bon sur la vitalité de notre démocratie.

HÉLÈNE ROULOT-GANZMANN

«**P**arce que la démocratie, ce n'est pas seulement la liberté d'expression, pouvoir aller voter, c'est aussi un système dans lequel chaque citoyen a accès à ce dont il a besoin pour un minimum de bien-être, de développement personnel, surtout dans les sociétés riches dans lesquelles nous évoluons.» Tel est le constat qu'établit Philippe Hurteau.

Une vision qui ne date d'ailleurs pas d'hier, puisque, déjà en 1789, l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme stipulait que, «pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en fonction de leurs facultés.»

Concrètement, aujourd'hui, et cela se remarque tout autour de la planète, les sociétés bénéficiant d'un service public fort sont celles qui sont les plus égalitaires. «Les écarts de richesse existent, bien sûr, explique Phi-

lippe Hurteau, les sociétés sont traversées par un certain nombre d'inégalités, mais ces inégalités-là sont contenues et partiellement résorbées par la présence du service public.»

«Ainsi, quand on regarde les trente dernières années de laissez-faire économique, on a vu nos capacités productives doubler, presque tripler, alors que, dans le même temps, le niveau de vie des travailleurs n'a pas augmenté pour environ 70 à 80 % de la population, analyse le chercheur. En revanche, les revenus d'activité des 20 % les plus riches, eux, ont augmenté, et surtout ceux des personnes appartenant aux 1 % les plus fortunés, qui ont, quant à eux, littéralement explosé. Or, quand on regarde maintenant les revenus

après impôts, donc lorsqu'ils sont passés par la moulinette du service public, on se rend compte que, oui, au Québec, les inégalités se sont quand même creusées, mais dans une moindre mesure.»

Les moyens d'agir

Pourtant, ces quinze dernières années, les politiques fiscales de tous les gouvernements ont toutes été orientées vers un allègement de l'impôt,



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les Québécois se disent très majoritairement attachés à leurs services publics.

principalement pour les entreprises et les plus fortunés. L'État n'a donc plus les moyens de se payer l'ensemble du panier de services et a de plus en plus recours au secteur privé pour construire les infrastructures publiques et les gérer.

«On nous présente aujourd'hui comme une forme d'inevitable qu'on doit hausser les taxes et les tarifs, ces formes d'impôt régressives qui touchent plus durement les plus démunis, poursuit M. Hurteau. À aucun moment on ne remet en cause les récentes baisses d'impôt direct. L'effet des politiques publiques des dix dernières années a pour tendance de faire augmenter les inégalités. On passe, au Québec, d'une société qui travaillait à aller vers plus de solidarité à une société qui entre de plain-pied dans le modèle néolibéral anglo-saxon et nord-américain.»

La situation est paradoxale. Si les Québécois se satisfont des récentes baisses d'impôt, ils se disent très majoritairement attachés à leurs services publics, se félicitent de leur existence et souhaitent vivement leur pérennité.

«Parce qu'il fait partie de notre histoire, c'est notre particularisme, estime Philippe Hurteau. Dans les années 60 et 70, dans la foulée de la Révolution tranquille, il y a eu la volonté de doter le Québec d'instances publiques fortes susceptibles de servir de contrepoids à l'hégémonie du capital anglo-saxon qui prévalait dans les années 40 et 50. On a alors développé un modèle québécois en réaction à un long assujettissement à l'étranger.»

Un néolibéralisme venu d'ailleurs

Un modèle finalement assez proche du système républicain à la française, à savoir «un système axé sur la communauté et sur l'importance d'une vocation politique de la communauté, c'est-à-dire protéger la chose publique, permettre que la société ne soit pas uniquement un terrain de jeu où des intérêts égoïstes se frap-

pent les uns les autres dans une recherche de profits toujours plus exponentiels, mais un milieu dans lequel il y a une certaine cohésion, un certain sentiment de communauté et de solidarité des citoyens les uns envers les autres. Or, aujourd'hui, les Québécois voient d'un très mauvais œil le retour de ce modèle anglo-saxon, plus axé sur l'individualisme et le libéralisme, et qu'ils voient historiquement comme un modèle imposé par une force étrangère.»

Défendre la démocratie, lutter contre les discriminations et les inégalités, ancrer la province dans son histoire récente, réaffirmer le caractère politique de notre société... si le service public se meurt, c'est toute la cohésion sociale du Québec qui disparaît avec lui. Mais pas seulement.

Du point de vue de la droite libérale, l'enjeu est également économique. «C'est rentable, les services publics, et ça, plein d'entrepreneurs le disent, affirme Philippe Hurteau. Chaque année, l'OCDE publie un classement des pays dans lesquels il est intéressant et profitable d'investir. Résultat: ce sont systématiquement les pays dans lesquels il y a de hauts taux d'imposition qui se retrouvent en tête. Les entrepreneurs disent que, oui, dans ces pays, ils vont avoir de lourdes charges sociales, mais aussi que les gens qui vont venir travailler seront compétents, qualifiés et en bonne santé. Ainsi, qu'ils pourront se concentrer sur une seule chose: faire du bon travail. Ils présumant que ce sont aussi des pays ayant de bonnes infrastructures pour le transport des marchandises, les échanges, etc. Donc, même d'un point de vue économiste néoclassique, les services publics sont un bon investissement pour la population.»

Collaboratrice du Devoir



EMPLOIS

La «propagande» établit une image négative du fonctionnaire

Page 2



FONCTION PUBLIQUE

Des emplois de qualité pour des services de qualité

Page 3

FEMMES ET AÎNÉS

Oui aux services !

Page 2

STATUT

Moins de la moitié des 519 478 employés de l'État sont des permanents

Page 3

TRAVAIL

«Les charges sont beaucoup trop élevées, ce qui nuit à l'efficacité des services»

Page 4

RETRAITE

Les déboires de la Caisse font douter de l'avenir

Page 4



NÉGOS 2010
FRONT COMMUN

Ensemble pour les services publics



SERVICES PUBLICS

État des lieux

La «propagande» établit une image négative du fonctionnaire

Faute de pouvoir compter sur le personnel requis, les services publics se dégradent

L'État québécois s'apprête à entreprendre un autre cycle de négociations avec les quelque 475 000 de ses travailleurs regroupés en front commun. Il apparaît déjà que les réseaux de la santé, de l'éducation et de la fonction publique, à l'intérieur desquels ils sont regroupés, font face à des pénuries de main-d'œuvre. Si cette tendance se maintient ou s'accroît, l'offre de services aux citoyens risque de se dégrader.

RÉGINALD HARVEY

Pauline Brassard est conseillère en ressources humaines agréée du Québec, spécialisée en planification de la main-d'œuvre, et présidente du Groupe BLP. À ce titre, elle intervient à la fois dans les secteurs public, privé et communautaire du monde du travail depuis une quinzaine d'années. Et elle pose cette prémisse concernant l'ensemble du marché du travail: «Il y a actuellement un constat global quant à l'avenir de la main-d'œuvre, à savoir qu'il y a un réel déficit de travailleurs. Il est certain qu'il existe des particularités dans le secteur public, notamment en santé et en éducation, mais globalement, depuis le début des années 2000, on retrouve un contexte très difficile sur le plan de la disponibilité de cette main-d'œuvre.»

Elle se penche sur une des causes de cette situation: «Il y a des mesures de rationalisation qui ont été mises en place depuis bon nombre d'années déjà et qui ont fait en sorte qu'on fait plus avec moins; dans la fonction publique provinciale, ça fait au moins cinq à six ans que, lorsqu'il est question de recrutement ou d'embauche, on remplace un retraité sur deux au moment du départ. Voilà un objectif qui est très présent dans le public et, dans le réseau de la santé, on a assisté à toute l'histoire de faire des fusions à partir de 2002 jusqu'à aujourd'hui.» Elle cerne les buts avoués de cette rationalisation: «Dans le secteur privé, ce qui prime avant tout, c'est l'avoir des actionnaires, et les décisions en ressources humaines sont directement liées, en fin de compte, à ces finalités finan-

cières. Dans le secteur public, on veut atteindre le déficit zéro.»

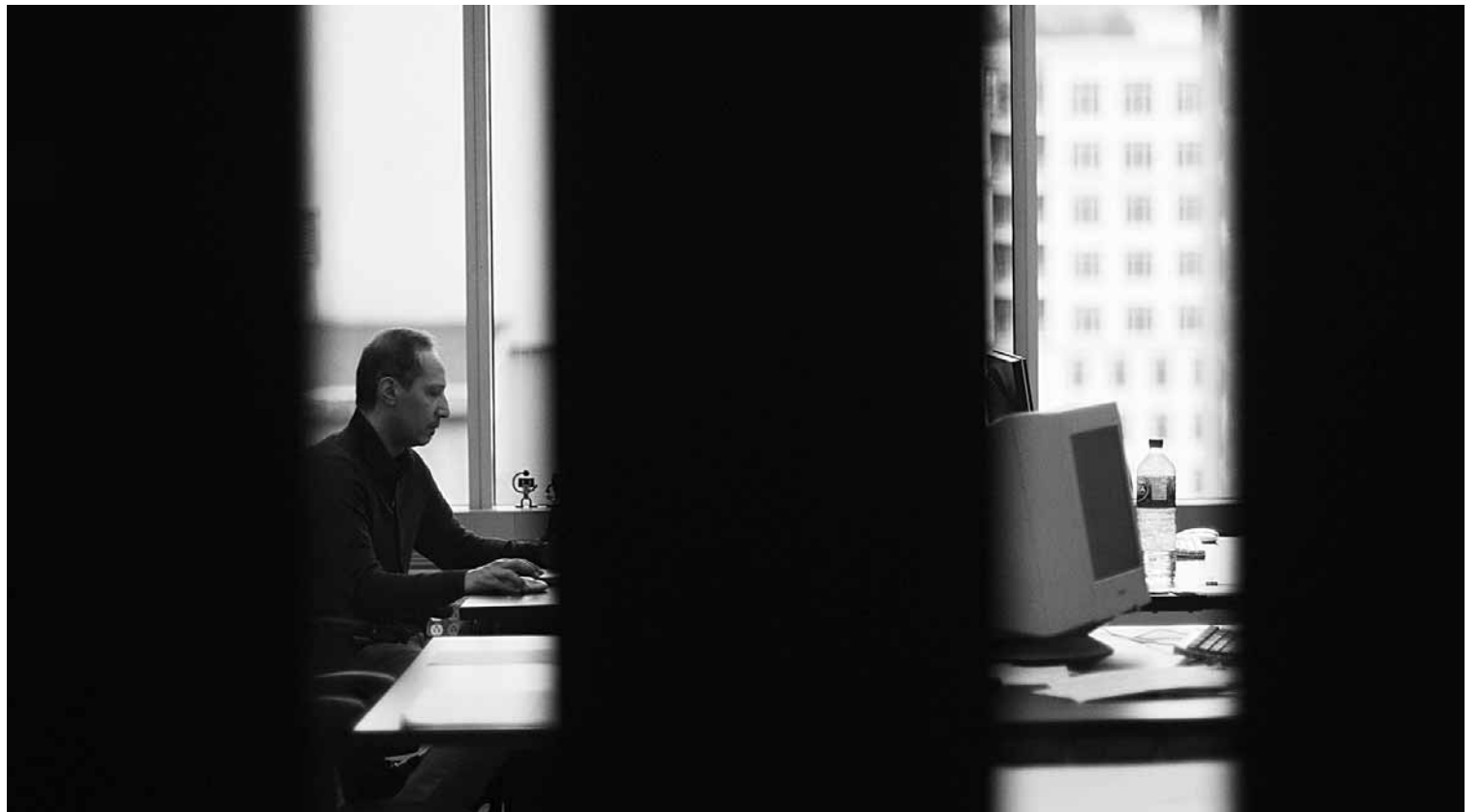
Les mal-aimés du front

Les fonctionnaires font doublement les frais de l'application de cette vision: «Il ne faut se cacher qu'il y a une espèce de propagande qui persiste sur l'image négative du fonctionnaire, si on prend juste la fonction publique en excluant la santé et l'éducation; cette image n'a pas changé; dans l'opinion publique, il est certain que ces gens n'ont pas besoin d'avoir de meilleures conditions de travail.»

Mme Brassard constate qu'il y a une distinction à faire dans les deux autres réseaux: «À mon humble avis, en santé, ça fait déjà près de dix ans qu'on a les deux pieds dans les problèmes et le public a déjà commencé à souffrir énormément des lacunes en présence, de la pénurie d'infirmières, d'ergothérapeutes, de médecins, etc. L'opinion publique est donc beaucoup plus favorable à donner de meilleures conditions à ces employés, ce qui n'est pas le cas pour la fonction publique et ce qui vient compliquer les choses dans une négociation.»

Les conséquences à suivre

Pourquoi en est-il ainsi? «Parce que, de ce côté, il n'y a pas encore eu de drame épouvantable qu'on pourrait rattacher à un problème de non-productivité ou de pénurie de main-d'œuvre, alors qu'il en existe en santé et en éducation. Chez les fonctionnaires, même si les systèmes informatiques gouvernementaux sont désuets et même si les gens qui travaillent avec ceux-ci s'apprêtent à quitter, on n'en a pas en-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Il y a longtemps que la pénurie de main-d'œuvre est apparue au Québec. «Ça fait dix ans qu'on nous dit que celle-ci se pointe; mais elle ne se pointe pas! Elle est bien là!», raconte Pauline Brassard, conseillère en ressources humaines agréée du Québec.

core subi les contrecoups et, d'après moi, ça risque de se produire, à moins qu'on agisse.» Elle se tourne du côté de l'éducation, où les problèmes sont bien présents: «On n'en a plus, des professeurs, à ce moment-ci. Il y a notamment une école dans Lanaudière qui s'est retrouvée sans prof de mathématiques durant toute une année: cette absence de ressource a un impact direct sur l'avenir de nos futurs travailleurs.»

Pauline Brassard déplore que les personnes en emploi contribuent bien involontairement à masquer le problème dans les différents réseaux: «C'est que les gens à la base qui sont les travailleurs, que ce soient les professionnels, les cadres intermédiaires ou les techniciens, pallient la pénurie en acceptant une surcharge de travail et des heures supplémentaires; ils se fendent en quatre

pour faire le job qui leur est demandé. Quand on regarde cela d'en haut, le travail s'effectue quand même et il n'y a pas lieu de s'inquiéter.» La conclusion s'impose: «C'est comme dans n'importe quoi. Tant que le problème ne se pose pas avec évidence, il n'y a pas de volonté d'agir, parce qu'il y a évidemment des investissements financiers qui s'imposeraient.»

De quel côté souffle le vent?

Après avoir dénoncé vertement la précarité en emploi, qui stigmatise les secteurs public comme privé, elle s'inscrit en faux contre des statistiques sur les mouvements de personnel qui dépeignent faussement la réalité: «On se base uniquement sur les calculs des départs à la retraite au cours des prochaines années. On doit aussi tenir compte des congés de maladie,

des congés de maternité, etc. Actuellement, dans le réseau de la santé, les professionnels ont en moyenne quatre bébés par personne, ce qui veut dire qu'ils vont s'absenter du travail pour 10 à 12 ans.»

La spécialiste des ressources humaines se penche sur une question, à la veille des négociations: être ou ne pas être pessimiste ou optimiste quant à l'avenir des services publics réservés à la population? «Quand je regarde très honnêtement ce qui se passe, et ce dont je discute parfois avec des collègues, on se montre très inquiet. On ne peut faire autrement que de l'être quand on voit ce qui se déroule actuellement. On voit que les actions entreprises le sont, dans la plupart des cas, beaucoup trop tard.»

Il y a longtemps que la pénurie de main-d'œuvre est apparue au Québec: «Ça fait dix

ans qu'on nous dit que celle-ci se pointe; mais elle ne se pointe pas! Elle est bien là! Pour faire valoir ce point et pour gagner dans une négociation du front commun, il faut absolument qu'on réussisse à aller chercher l'opinion publique.

En santé et en éducation, je pense que cela va être plus facile. Là où le bât blesse encore, c'est dans la fonction publique pure, dans les ministères de services; il y a une côte à remonter à ce chapitre pour que cette opinion finisse par comprendre qu'il y a un écart majeur dans les conditions de travail et qu'il y a une précarité, qui font en sorte qu'on se positionne présentement très mal sur le marché du travail. Dans un avenir assez proche, la situation va se détériorer de façon assez importante.»

Collaborateur du Devoir

Femmes et aînés en demandant

Oui aux services !

«Les services publics sont un outil de redistribution de la richesse»

Le Québec a un menu «public» bien fourni. Les transports en commun, l'éducation, les services de santé, les services sociaux et les différents programmes d'aide servent à tous. Particulièrement aux femmes et aux aînés, vous diront certains. C'est le cas de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), qui croient que la justice sociale et le bien-être de la société passent par les services publics.

MÉLISSA GUILLEMETTE

Pour les aînés, les services de santé, le Régime des rentes et les transports en commun sont les services les plus importants, selon la FADOQ. Pour les femmes, ce sont tous les services qui leur permettent de s'épanouir sur le plan professionnel. Dans les deux cas, le mot «essentiel» est utilisé.

«Les services publics amènent un genre d'équité devant les services essentiels.

Nos membres sont loin d'être millionnaires, alors il faut les soutenir.»

La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi, croit que, sans les services publics, les femmes sont reléguées au second plan au niveau professionnel, ce qui nuit à leur condition. «Elles ont traditionnellement pris soin des malades, des aînés et des enfants. Mais la commission Bird, il y a quarante ans, a mené à la conclusion que l'État doit aider les femmes et assumer une part de ces responsabilités pour atteindre une forme d'égalité.» Cette Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Cana-

da, présidée par une femme, avait visité 14 villes canadiennes pour entendre les femmes en 1967. «Les femmes avaient trop de pression sur les épaules et les services publics apparus après la commission leur en ont enlevée.»

Le directeur général de la FADOQ, Danis Prud'homme, estime quant à lui que les services publics «offrent une qualité de vie» aux aînés québécois, qui ont recours au Régime des rentes du Québec dans une proportion de 60%. «Les services publics amènent un genre d'équité devant les services essentiels. Nos membres sont loin d'être millionnaires, alors il faut les soutenir», affirme M. Prud'homme. Les personnes âgées de 65 ans ou plus ont en effet un revenu moyen de 22 900 \$, d'après les données publiées en 2007 par l'Institut de la statistique du Québec.

L'apport des services publics pour les femmes, c'est aussi tout un lot de bons emplois, soutient Mme Conradi. «Les femmes sont très présentes dans ces services. Ça leur permet d'avoir de bons emplois, alors qu'elles ont en général

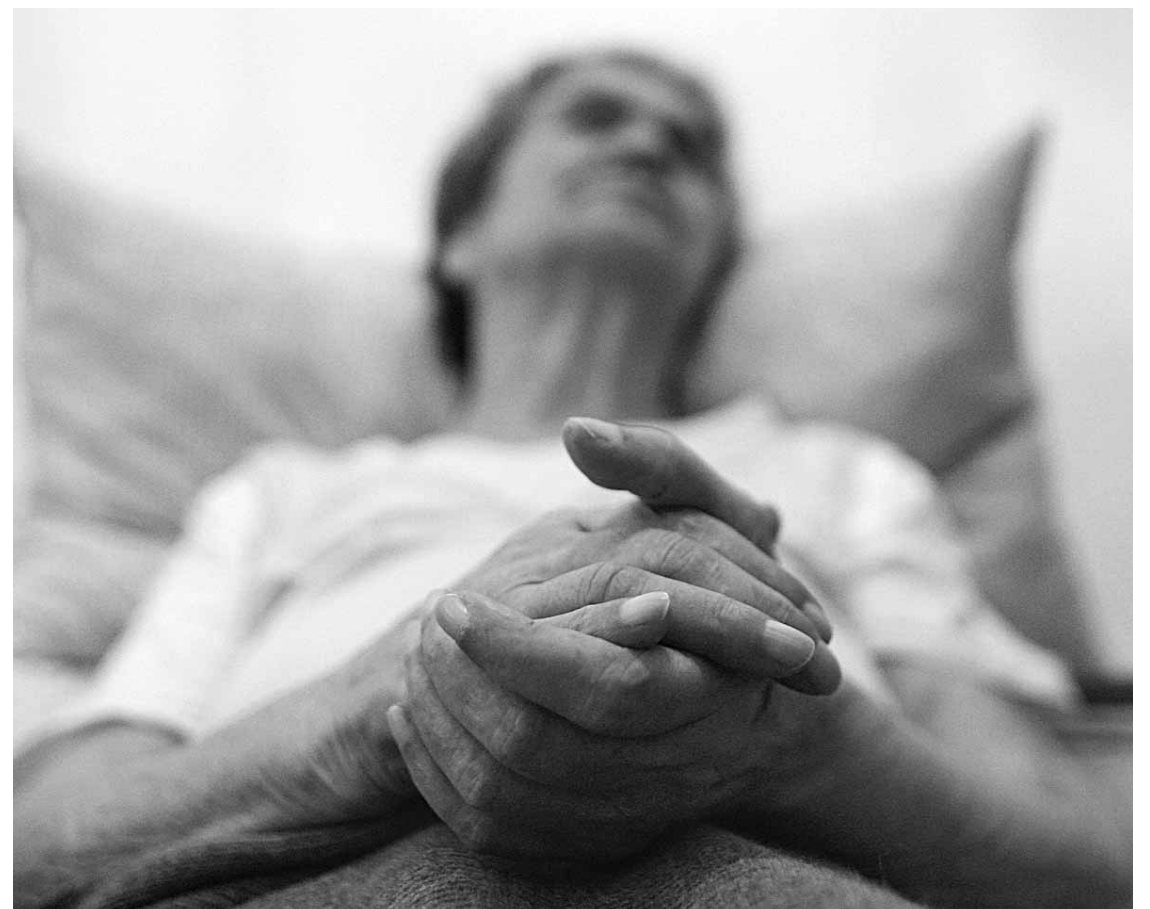
une situation économique plus précaire, lorsque comparée à celle des hommes.» Les femmes représentent en effet 56 % de la fonction publique québécoise et occupent 35 % des postes de cadre.

Des gains à préserver

Selon la FFQ, les responsabilités de l'État et celles des femmes sont toutefois trop souvent confondues. Si les femmes excellent à jouer les services publics, ce ne devrait pas être leur rôle. À l'échelle canadienne, la présidente de la Fédération des femmes du Québec estime d'ailleurs que la condition des femmes quant à l'emploi a subi un recul de 15 ans ces dernières années, en grande partie en raison d'une offre de services publics diminuée. «Au Québec, on réussit mieux à préserver des acquis, mais on en perd quand même.»

Pourquoi ça? Parce que l'État se désengage, selon elle, ce qui force les femmes à prendre des responsabilités qui les éloignent du marché du travail. Elle cite en exemple les soins aux personnes malades. «Depuis la réforme des soins ambulatoires au milieu des années 1990, les patients passent moins de temps à l'hôpital, ce qui est bien en soi, car ce n'est jamais agréable. Par contre, ce sont les femmes qui prennent ces patients en charge 85 % du temps, une fois qu'ils sont revenus à la maison.»

Une étude récente de Statistique Canada a d'ailleurs révélé que les femmes s'occupent plus souvent d'un parent que les hommes et qu'elles manquent plus souvent le travail pour le



NACHO DOCE REUTERS

Le directeur général de la FADOQ, Danis Prud'homme, estime que les services publics «offrent une qualité de vie» aux aînés québécois, qui ont recours au Régime des rentes du Québec dans une proportion de 60 %.

faire que leur conjoint ou leur frère. «Les femmes d'aujourd'hui sont essouffées, ajoute Mme Conradi. Elles ont besoin d'un appui accru.»

Que faut-il faire pour avoir de meilleurs services publics? «Dans un premier temps, il faut une reconnaissance des gouvernements que les services publics sont un outil de redistribution de la richesse et un outil pour l'égalité

hommes-femmes, croit Alexa Conradi. Si on fait ça, on va arrêter de vouloir les tarifer et les privatiser.» Selon M. Prud'homme, le maintien d'un bon système de santé est primordial, surtout que le vieillissement des baby-boomers modifiera la demande. Les cotisations au Régime des rentes devront également être ajustées pour suivre l'arrivée des baby-

boomers à la retraite. L'offre de transports en commun est à développer dans les régions rurales, où les membres de l'âge d'or n'ont souvent pas accès à des autobus. «Au Québec, on se concentre seulement sur les centres urbains. Par rapport à l'Europe, on a un bon bout de chemin à faire encore.»

Le Devoir

SERVICES PUBLICS

Des emplois de qualité pour des services publics de qualité

«Nos demandes sont fort raisonnables dans le contexte», informe Michel Arsenault

Depuis maintenant 10 ans, on parle de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans le domaine de la santé. Pourtant, la solution est connue, disent les syndicats qui font front commun pour négocier la prochaine convention collective des employés de l'État: il faut attirer et retenir les travailleurs dans le système public et cela se fait en améliorant les conditions de travail et les salaires. Voilà ce qu'ils tenteront d'obtenir lors du sprint de négociations prévu avec le gouvernement d'ici au 31 mars.

MARTINE LETARTE

«Il y aura un important roulement de main-d'œuvre dans la fonction publique durant les prochaines années, avec tous les baby-boomers qui prendront leur retraite. La fonction publique devra embaucher», indique d'emblée Michel Arsenault, président de la FTQ.

Selon lui, il ne fait aucun doute que, «pour maintenir des services de qualité, il faudra aller chercher des gens qualifiés en leur offrant des emplois de qualité».

Louis Roy, premier vice-président de la CSN, est du même avis. «Si le gouvernement souhaite maintenir des services publics de qualité, ce n'est pas compliqué: il doit investir pour attirer et retenir de bons travailleurs. Et il a du rattrapage à faire, avec le gel salarial qu'il a imposé en 2005 pour deux ans et, par la suite, les augmentations de salaire qui n'ont pas suivi l'inflation.»

Salaire et cheminement de carrière

«D'après l'Institut de la statistique du Québec, les employés du gouvernement fédéral ont un salaire environ 14 % plus élevé que celui des employés du gouvernement provincial, pour un même type d'emploi. Les travailleurs de la fonction publique du Québec sont donc nécessairement tentés de traverser vers le fédéral», remarque Lucie Martineau, porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

Et ce n'est pas tout. Bien des travailleurs de l'État sont également tentés d'aller vers le secteur privé, remarquent les membres du front commun.

«En 1975, je travaillais comme électricien dans les mines, raconte Michel Arsenault. Dans ce temps-là, un électricien qui travaillait dans un hôpital gagnait le même salaire que moi. Et les travailleurs du secteur public faisaient l'envie du secteur privé avec leur sécurité d'emploi. Aujourd'hui, il n'y en a plus que la moitié qui ont une sécurité d'emploi et ils gagnent 15 \$ l'heure de moins que dans le secteur privé. Sur 2000 heures par année, ça

fait 30 000 \$ de moins. Ce n'est pas de la petite bière, ça!»

La porte-parole du SISP indique que l'un des gros problèmes, c'est que, pour tout poste dans la fonction publique, le travailleur commence toujours au bas de l'échelle salariale. «C'est donc vraiment difficile d'attirer des candidats d'expérience. C'est même un problème pour les gens à l'interne. Pour avoir une promotion, nos travailleurs peuvent tomber dans une autre classe d'emploi et ainsi retomber au bas de l'échelle salariale. Plutôt que d'avoir des promotions qui font baisser leur salaire, bien des gens préfèrent aller poursuivre leur carrière dans le secteur privé», remarque Mme Martineau.

«La fonction publique forme des gens pour le secteur privé actuellement, renchérit M. Arsenault. On embauche des techniciens à leur sortie du cégep et, après deux ans, une fois qu'ils sont bons, les entreprises privées viennent les recruter parce qu'elles payent plus. C'est un phénomène répandu, et moi, comme contribuable, je trouve que c'est du gaspillage.»

Faire cesser l'hémorragie

Pour le front commun, les hausses de salaire pour les employés de l'État sont donc essentielles pour éviter l'hémorragie. Les différents syndicats se sont entendus pour demander 11,25 % sur trois ans.

«Il y a un coup de barre qui doit être donné au niveau des salaires. Et, lorsque je dis ça, je suis bien conscient du déséquilibre budgétaire et de la dette. Nos demandes sont fort raisonnables dans le contexte», ajoute M. Arsenault.

Le front commun syndical dénonce également la politique en place dans la fonction publique qui permet de remplacer seulement la moitié des personnes qui prennent leur retraite. «On perd tellement de monde que le gouvernement doit faire de plus en plus appel à la sous-traitance, qui pourtant coûte une fortune aux contribuables», affirme Lucie Martineau.



«Pour maintenir des services de qualité, il faudra aller chercher des gens qualifiés en leur offrant des emplois de qualité», croit Michel Arsenault, président de la FTQ.

Pour une meilleure organisation du travail

Les membres du front commun ont aussi contre l'organisation du travail dans les ministères, les écoles et les établissements de santé, où, disent-ils, bien peu de place est laissée aux travailleurs.

«En santé, beaucoup préfèrent aller dans les agences, plutôt que d'être à l'emploi du système public, pour avoir un mot à dire sur leur horaire de travail», soutient M. Roy.

Il remarque que, pour les jeunes, un changement d'attitude est particulièrement important. «Ils réagissent très mal aux gestes d'autorité, comme l'obligation de faire des heures supplémentaires. Les jeunes veulent être associés à l'organisation du travail, aux orientations qui sont adoptées.»

Et ce n'est guère mieux dans le système d'éducation, renchérit Mme Martineau. «On sait que 20 % des jeunes professeurs quittent la profession au cours de leurs cinq premières années en poste.»

Ce qu'elle propose? «On doit alléger la tâche des enseignants, notamment en embauchant plus de professionnels pour les élèves en difficulté. On a beaucoup réduit le personnel de professionnels ces dernières années.»

Les centrales syndicales sont positives

Pour le moment, les membres du front commun ont un peu au travers de la gorge l'augmentation de salaire de 5 % sur cinq ans proposée par le gouvernement



«On sait que 20 % des jeunes professeurs quittent la profession au cours de leurs cinq premières années en poste», explique Lucie Martineau, porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics.

comme base de négociation. «Si on prend notre demande, qui est de 11,25 % sur trois ans, on voit bien que l'écart est grand!», s'exclame Mme Martineau.

«Toutefois, le gouvernement a pris la peine de nous dire que ce n'était pas sa dernière offre et, en ce moment, on peut dire que

les négociations progressent, indique M. Arsenault. On se parle et c'est ça qui est important.»

«On ne sent pas de fermeture de la part du gouvernement pour le moment», ajoute M. Roy. Nous cherchons à régler tout ça d'ici le 31 mars. Bien sûr, on pourrait toujours dépasser de quelques

jours. L'important, c'est de trouver de véritables solutions pour attirer et retenir les travailleurs.»

Le front commun est formé du SISP, de la CSN et de la FTQ. Il réunit 475 000 employés de l'État.

Collaboratrice du Devoir

Qui sont-ils ?

La création d'une véritable fonction publique a permis l'émergence d'un État québécois moderne

Plus de la moitié des 519 478 employés de l'État occupent un poste temporaire ou à temps partiel

Depuis la Révolution tranquille, les citoyens québécois, par l'entremise de l'État québécois, se sont dotés de multiples services publics. Quels sont-ils et qui sont ces hommes et ces femmes qui les donnent? Et surtout, sont-ils toujours pertinents?

PIERRE VALLÉE

«Actuellement, la perception du grand public envers les services publics est contraire à la réalité, affirme Jean-Claude Germain, auteur et historien. Il y a présentement une campagne de désinformation économique contre la fonction publique et les services publics qui prétend que, si on réduisait la taille de l'État, tout irait mieux. J'aimerais rappeler que ce fut jadis le cas au Québec. À l'époque de Duplessis, il n'y avait pas de fonction publique. Un seul homme, René Hardy, était responsable de tous les achats de l'État. Voudrait-on vraiment revenir à une époque où pareil arbitraire dominait?»

Car, selon Jean-Claude Germain, c'est la création d'une véritable fonction publique qui a permis l'émergence d'un État québécois moderne. «Au fond, c'est le syndicalisme qui a forcé l'État à devenir professionnel. La Révolution tranquille, qu'on attribue à Lesage, est aussi tributaire du syndicalisme. Lesage a fait la Révolution tranquille un peu à reculons et, sans la pression des syndicats, les choses n'auraient pas avancé aussi vite.»

Rappelons aussi que l'époque où l'éducation et la santé reposaient sur les œuvres bienfaitrices des communautés religieuses n'est pas si lointai-

ne. «Il ne faut pas blâmer l'Église, qui ne faisait qu'occuper un vide. La mise en place d'une fonction publique a permis à l'État d'assumer ces missions. La première grève importante dans le secteur des hôpitaux est celle des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine au début des années 60. À cette époque, le métier d'infirmière était considéré comme une sorte de vocation laïque. Et le changement n'est pas venu des médecins, qui étaient sous la gouverne des religieuses, mais bien des infirmières. La Révolution tranquille a eu lieu en grande partie grâce aux travailleurs.»

Les services de l'État en chiffres

Selon les statistiques compilées par le front commun Négociation 2010 (SISP, CSN, FTQ), on compterait 519 478 travailleurs et travailleuses syndiqués à l'emploi de l'État québécois, ce qui représente 12,4 % de la population active du Québec, établie à 4 175 525 personnes.

Les travailleurs de l'État se répartissent entre quatre secteurs: la fonction publique avec 72 448 employés, les commissions scolaires avec 180 301 employés, la santé et les services sociaux avec 232 877 employés et enfin les cégeps avec 33 852 employés. Dans l'ensemble, on compte 74 % de femmes contre 26 % d'hommes, mais cette proportion des deux sexes varie selon le secteur d'activité. Par exemple, on compte 58 % de femmes contre 42 % d'hommes dans la fonction publique, 75 % de femmes contre 25 % d'hommes au sein des

commissions scolaires, 80 % de femmes contre 20 % d'hommes dans le domaine de la santé et des services sociaux et 56 % de femmes contre 44 % d'hommes au sein des cégeps.

Si le revenu moyen d'emploi en 2006 était de 41 298 \$ par année, le revenu moyen individuel, c'est-à-dire la totalité de la masse salariale divisée par le nombre total d'individus à l'emploi de l'État dans le secteur des services publics, chute à 34 761 \$. La raison en est fort simple: c'est que 52 % des 519 478 travailleurs du secteur des services publics sont des travailleurs à temps partiel ou à contrat.

La «forte syndicalisation est une puissance qui permet aux syndicats de participer à l'élaboration de l'avenir du Québec»

Les travailleurs de l'État n'offrent pas un portrait homogène, c'est-à-dire qu'ils occupent une variété de catégories d'emplois. Pour s'en faire une idée, voici donc les chiffres compilés par la CSN pour la seule région de Montréal. Ainsi, la fonction publique à Montréal compte 4137 professionnels syndiqués, 319 avocats et notaires, 595 enseignants, 4059 techniciens et 275 assistants techniciens, 4876 employés de bureau, 442 ouvriers et 1173 agents de la paix, pour un total de 15 876 travailleurs.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, par exemple, les catégories d'emplois changent. Ainsi, on compte dans ce secteur 8505 professionnels, 5795 infirmières bachelères, 1 enseignant, 11 225 techniciens et 4281 assistants techniciens, 11 063 infirmières et 16 753

infirmières auxiliaires, 10 448 employés de bureau et 9593 employés d'entretien et de service, pour un total de 77 664 travailleurs.

Des services publics nécessaires

Nécessaires hier, nécessaires aujourd'hui, croit Jean-Claude Germain. «Une fonction publique professionnelle ainsi que des services publics professionnels sont des remparts contre l'arbitraire. C'est un des problèmes que je vois avec la sous-traitance, où ce rempart disparaît. Je ne suis pas sûr que le recours au privé soit avantageux pour l'ensemble du Québec. On s'est créé un État moderne pour se donner des services. Je ne crois pas qu'il faille revenir à l'époque du «au plus fort la poche.»

Sans compter que des services publics permettent «à l'État d'embaucher ses propres diplômés et que l'argent investi dans les services publics revient dans le giron public. Il ne faut pas oublier que c'est grâce à la création de la fonction publique que les ingénieurs québécois francophones ont pu trouver du travail à une époque où les portes des firmes anglophones leur étaient fermées.»

Certains avancent que le Québec est trop fortement syndiqué — 40 % des travailleurs québécois le sont — et que cette forte syndicalisation est due à la présence des syndicats dans l'appareil public. «Mais c'est une force qu'il ne faut pas perdre. Cette forte syndicalisation est une puissance qui permet aux syndicats de participer à l'élaboration de l'avenir du Québec, plutôt que d'être obligés de se retrancher uniquement derrière la conservation des acquis passés.»

Collaborateur du Devoir

SERVICES PUBLICS

Salaires et avantages sociaux

Nos fonctionnaires seraient-ils trop bien traités?

«Les charges de travail sont beaucoup trop élevées, ce qui nuit à l'efficacité des services»

Les employés qui travaillent pour la fonction publique du Québec sont-ils les choyés du monde du travail? Jouisent-ils de conditions avantageuses, dont la sécurité d'emploi? Se plaignent-ils à tort? Des questions connues, mais aux réponses moins évidentes qu'on ne le croit.

CLAUDE LAFLEUR

Des questions sur les salaires et les avantages qu'auraient les employés de l'État, c'est un peu le quotidien de Jean-Noël Grenier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval. «Je suis spécialisé en négociations collectives et en relations de travail, avec une spécialisation plus pointue dans les questions entourant les secteurs publics et les services publics», résume-t-il.

Ce qu'on constate, dit-il, c'est qu'au chapitre de la rémunération globale, qui englobe les heures travaillées, les avantages sociaux et le régime de retraite, il y a un léger avantage — d'environ 2 à 2,5 % — en faveur des employés de la fonction publique par rapport à l'ensemble des travailleurs du secteur privé. «Par contre, poursuit-il, la comparaison la plus appropriée devrait se faire avec les travailleurs syndiqués du secteur privé. Alors là, on note un retard d'environ 3,5 à 4,5 % chez les fonctionnaires.»

Relativité

L'un des avantages qu'on envoie souvent aux fonctionnaires est leur sécurité d'emploi. Toutefois, selon Jean-Noël Grenier, c'est souvent un avantage théorique. «Pour quelqu'un qui rentre chez lui le soir après sa journée de travail, c'est tout simplement quelque chose qui existe, sans plus.» La sécurité d'emploi n'est même souvent que théorique, puisqu'il manque tellement de personnel dans la fon-

ction publique. «Pensez par exemple au secteur de la santé, précise M. Grenier, on ne peut guère se permettre de mettre quelqu'un à pied... La sécurité d'emploi est alors un avantage purement théorique.»

Selon ce que constate le chercheur, le véritable avantage de travailler pour la fonction publique serait le régime de retraite. «Le secteur public offre l'un des derniers régimes de retraite à prestations déterminées qui existent, alors que la plupart des autres salariés ont un régime de retraite à cotisations déterminées (donc, ils assument les risques). C'est probablement à ce chapitre que réside l'avantage de travailler dans le secteur public.»

Par ailleurs, les choses ont changé depuis les restrictions imposées par le gouvernement en vue d'atteindre le «déficit zéro». «Les salariés du secteur public et parapublic ont des charges de travail nettement plus lourdes qu'auparavant, observe M. Grenier, et ils ont plus de responsabilités. Les recherches que je mène montrent clairement que les charges de travail sont beaucoup trop élevées, ce qui nuit à l'efficacité des services. La charge est trop lourde, ce qui accentue les difficultés de recrutement et de rétention du personnel. Et là, on entre dans un cercle vicieux...»

La détérioration des conditions de travail s'explique entre autres par des augmentations de salaire presque toujours en deçà de l'inflation, constate le chercheur. «Les augmentations de salaire annuelles consenties ces vingt-cinq dernières années ont rarement dépassé l'inflation, dit-il. En termes réels, beaucoup de retard a été pris par rapport au secteur privé.»

Question de choix

Comme la plupart des observateurs, Jean-Noël Grenier prévoit que la situation des fonctionnaires continuera de se détériorer, étant donné les déficits qu'accumule le gouvernement. «Mais cela n'a rien de nouveau, lance-t-il, puisque, depuis aussi



REUTERS

Au chapitre de la rémunération globale, qui englobe les heures travaillées, les avantages sociaux et le régime de retraite, il y a un léger avantage — d'environ 2 à 2,5 % — en faveur des employés de la fonction publique par rapport à l'ensemble des travailleurs du secteur privé.

longtemps que je suis sur le marché du travail, il y a une crise dans les finances publiques! C'est toujours la crise et il est très peu probable qu'on voie un jour une amélioration significative.»

Que faire pour remédier au fait que le gouvernement n'a pas les moyens d'améliorer la rémunération de ses employés?

Selon le spécialiste en négociations collectives et en relations du travail, c'est avant tout une question de choix. «Dans les faits, dit-il, le gouvernement fait des choix budgétaires, notamment des choix au niveau de la provenance de ses revenus et des subventions qu'il accorde aux entreprises. Lorsque, par exemple, en santé, on choisit de recourir de plus en

plus à des agences d'infirmeries, on fait un choix. Même chose lorsqu'on recourt à la sous-traitance pour faire faire le travail. On choisit alors de payer plus cher du personnel externe pour faire le même travail que les fonctionnaires.»

Il s'agit même d'un choix idéologique, considère le chercheur, puisque le gouvernement s'oriente vers un État réduit, vers une fonction publique plus petite. «C'est la croyance que, à long terme, il est plus efficace de faire appel au secteur privé, observe M. Grenier, ce qui n'est vraiment pas démontré.»

En réalité, le gouvernement, ainsi que nous, devrait prendre conscience que les services publics, loin de coûter cher, sont

avant tout créateurs de richesses, estime M. Grenier. Entre autres, dit-il, ils font baisser les coûts de fonctionnement des entreprises. «Considérez par exemple que, aux États-Unis, l'absence de soins de santé publics fait en sorte que les entreprises ont des coûts plus élevés qu'ici. Même chose en ce qui concerne nos régimes de retraite, qui sont en partie publics (Régie des rentes). Ils font donc baisser les coûts de fonctionnement de nos entreprises.»

Afin de dégager une marge de manœuvre financière, le gouvernement devrait commencer par examiner le nombre incalculable de ses programmes, pose le chercheur. «Il faut une révision des

programmes, dit-il, ce qui ne veut pas dire de réduire la taille de l'État. Est-ce que tous les programmes que nous avons atteints les objectifs que nous leur avons donnés?» M. Grenier observe que les gouvernements lancent sans cesse de nouveaux programmes sans en abolir certains. «On a beaucoup de programmes parce que chacun dessert certains groupes en particulier», dit-il.

Autrement dit, Jean-Noël Grenier souligne que nous avons intérêt à prendre conscience de la valeur de la fonction publique et de la nécessité de rémunérer convenablement ceux qui l'assurent.

Collaborateur du Devoir

Cotisations en hausse et prestations en baisse?

Les déboires de la Caisse font douter de l'avenir

Les retraités des secteurs public et parapublic craignent les initiatives gouvernementales

La divulgation prochaine des résultats et du rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2009, d'une part, et le contexte des négociations entre le gouvernement et ses employés syndiqués, d'autre part, créent un climat de nervosité parmi ceux qui sont préoccupés par la santé financière des régimes de retraite dans le vaste domaine de la fonction publique et parapublique.

CLAUDE TURCOTTE

L'heure n'est pas venue encore de procéder à une réévaluation actuarielle des régimes de retraite publics et parapublics, ce qui sera fait dans les prochains mois. D'éventuelles modifications des taux de cotisation pourraient cependant entrer en vigueur en janvier 2011.

La loi prévoit que les comités de retraite doivent tous les trois ans demander à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) de procéder à de telles évaluations. On sait déjà depuis plusieurs mois que les prochaines évaluations actuarielles auront lieu cette année pour au moins les deux principaux régimes administrés par la CARRA, soit le Fonds du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (PREGOP) et le Fonds du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

En fait, la CARRA est le plus important administrateur de régimes de retraite au Canada; elle administre près de 30 régimes de retraite, la plupart dans les secteurs de la fonction publique, de l'éducation primaire et secondaire, de la santé et des services sociaux. Sa clientèle est composée de 533 000 participants actifs (cotisants), 437 000 participants non actifs et 260 000 prestataires, dont 234 000 retraités.

Les résultats de la Caisse de dépôt pour l'année 2008 ont provoqué une onde de choc dans l'ensemble de la société, mais probablement encore davantage dans les milieux de travail de l'administration et des services publics, puisque plusieurs d'entre eux versent des contributions qui sont investies dans ce bas de laine troué qu'a été la Caisse de dépôt en 2008 et qui, selon toutes les prévisions des experts, sera encore en 2009.

Déjà 21 milliards partis en fumée !

On saura bientôt l'ampleur du trou dans le bas de laine, qu'on espère un peu moins grand que celui de l'année précédente. En 2008, l'actif du PREGOP a chuté de 25,7 % ou 12,3 milliards, pas-



JOHANNES EISELE REUTERS

En 2008, l'actif du Fonds du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics a chuté de 25,7 % ou 12,3 milliards, passant de 46,1 à 33,8 milliards.

sant de 46,1 à 33,8 milliards. Celui du RRPE a pris une culbute de 24,1 % ou 1,7 milliard, glissant de 7,7 à 6 milliards. Tous les autres régimes dont la gestion de l'épargne est confiée à la Caisse de dépôt ont enregistré un mouvement vers le bas du même ordre.

L'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRQ), qui suit à la trace les moindres gestes de la Caisse de dépôt depuis quelques années, a affirmé, après la publication du rapport annuel de la Caisse en février 2009, qu'au total les pertes dans les fonds liés aux régimes concernés atteignaient 21 milliards, soit plus de la moitié des pertes déclarées par la Caisse. Depuis l'annonce de cette catastrophe financière, il y a un an, rien ne s'est passé, semble-t-il, pour rassurer les participants à ces régimes, retraités ou pas. Comme l'a si bien dit récemment Michael Sabia, le nouveau président de la Caisse, le repositionnement de l'établissement n'est pas encore terminé.

Par ailleurs, d'autres événements ont contribué à maintenir à un niveau élevé le niveau d'adrénaline des participants à ces régimes de retraite. Par exemple, dès le printemps dernier, on a appris qu'un projet de modernisation du système informatique de la CARRA, dont le coût au

départ en 2002 était de 30 millions, en était rendu en 2009 à 74 millions, ce qui allait causer un retard de près d'un an dans la livraison du système.

Une étude contestée

Puis, il y a quelques jours à peine, l'AQRQ a appris, grâce à la loi d'accès à l'information, qu'un comité de travail formé par le gouvernement et le front commun syndical négocie maintenant le dossier de la retraite à partir d'une étude d'impacts financiers, sur laquelle on s'appuierait pour proposer des recommandations à la table de négociations centrale.

L'AQRQ se dit indignée d'une telle démarche, accusant du même coup le gouvernement de jouer dans le dos des 247 000 personnes retraitées des secteurs public et parapublic. Enfin, cette semaine, il y a à l'Assemblée nationale une commission parlementaire qui se penche sur un autre dossier suscitant la controverse, soit l'indexation des régimes publics du gouvernement québécois. L'AQRQ s'y est présentée en s'appuyant sur une documentation préparée pour elle par une firme d'actuaire.

Heureux universitaires !

Tout le monde ne vit pas les angoisses de ces

travailleurs dans les secteurs public et parapublic. Parmi les exceptions, il y a les universités. Au Québec, chaque université a son propre régime de retraite, lequel doit respecter la loi qui oblige à se soumettre à une évaluation actuarielle tous les trois ans. Chaque université a son comité de retraite. À HEC Montréal, le professeur Maurice Marchon en est le président. Il y a aussi un comité de placement qui a pour rôle de choisir le gestionnaire. Les régimes de retraite des universités n'ont aucun rapport avec la CARRA.

L'argent que les universitaires ont placé dans leur fonds de retraite n'a pas été confié à la Caisse de dépôt, contrairement aux fonctionnaires et aux autres employés publics ou parapublics. «Je remercie le ciel tous les jours que ce ne soit pas notre cas», confie M. Marchon.

Néanmoins, le régime de retraite de HEC et ceux des autres universités ont connu une chute importante en 2008, comme ce fut le cas pour des millions de citoyens. En 2008, dans le cas de HEC, il y a eu «un léger déficit actuariel», mais la reprise boursière en 2009 a été suffisante pour corriger la situation, sans qu'il ait été nécessaire de hausser la cotisation.

Collaborateur du Devoir

SERVICES PUBLICS

Négociations collectives

En pourcentage, le déficit du Québec est sept fois moins élevé que celui des États-Unis!

Les salariés de l'État affichent un retard salarial de 12,4 % par rapport aux employés syndiqués du secteur privé

Les conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic venant à échéance le 31 mars 2010, le gouvernement du Québec et les syndicats seront en négociations au cours des prochaines semaines afin de parvenir à une entente. Alors que le gouvernement brandit l'argument d'une situation économique difficile, le front commun proclame son droit au rattrapage salarial et à la protection de son pouvoir d'achat.

ÉMILIE CORRIVEAU

Déposées en octobre dernier par les porte-parole du front commun formé de la CSN, de la FTQ et du SISF, les demandes salariales des syndicats visent des augmentations de 3,75 % pour une convention collective qui prendrait fin le 31 décembre 2012, soit 11,25 % sur trois ans. Pour sa part, le gouvernement propose une hausse de la rémunération globale des employés de 7 % sur cinq ans, soit une augmentation progressive allant de 0,5 % la première année à 1,5 % la cinquième.

Alors que les négociations n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, le gouvernement soutient que ses offres sont réalistes et qu'elles s'inscrivent dans une perspective de retour à l'équilibre budgétaire.

Quant aux syndicats, ils se disent déçus du fossé séparant leurs demandes et les propositions patronales, bien qu'ils apprécient le geste du gouvernement de ne pas attendre la fin du délai pour déposer ses offres.

Vers l'équilibre

Dans le contexte économique actuel, alors le gouvernement Charest prévoit un déficit quinquennal totalisant plus de 13 milliards de dollars, dont 4,7 milliards cette année, Québec a choisi de viser un retour à



Les porte-parole du front commun formé du SISF, de la CSN et de la FTQ

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

l'équilibre en 2013-2014.

Pour y parvenir, le gouvernement affirme n'avoir d'autre choix que de se serrer la ceinture et de limiter la croissance des dépenses de programmes.

«Ce qu'il faut savoir, c'est que, dans les dépenses de programmes, il y a une forte proportion de dépenses salariales. En fait, 55 % des dépenses de programmes sont de ce type», remarque Louis Gill, économiste et professeur retraité de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Au cours des dernières années, le taux de croissance annuel des dépenses de programmes au Québec a été de 4,6 %, ce qui est considérablement inférieur à la moyenne de 7,3 % dans les autres provinces du Canada. Afin de respecter son objectif de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement s'est fixé une croissance des dépenses de programmes limitée à 3,2 % dès 2010-2011.

«C'est une baisse considé-

nable! C'est difficile de ne pas faire le lien entre les offres salariales du gouvernement et sa volonté de réduire les dépenses pour retrouver l'équilibre budgétaire. On se doute qu'elles sont destinées à financer le reste des dépenses de programmes», affirme l'économiste.

Rattrapage

Si les demandes syndicales peuvent paraître élevées, compte tenu de la volonté du gouvernement de réduire ses dépenses, elles s'expliquent par plusieurs facteurs.

Lors des dernières négociations en 2005, les discussions se sont terminées de manière abrupte par l'adoption d'une loi spéciale fixant jusqu'en mars 2010 les salaires et les conditions de travail des 500 000 travailleurs d'hôpitaux, enseignants, fonctionnaires, personnel de soutien et autres employés du secteur public, dont la convention collective était échue depuis juin 2003.

La loi 142 a fixé les salaires pour une période de six ans et neuf mois et a imposé leur gel pour les deux premières années et une augmentation de 2 % par année pour les quatre dernières.

«Comme les salaires ont été gelés à 0 % d'augmentation pendant deux ans, la première année, comme l'inflation a été de 2 %, les syndiqués ont perdu un pouvoir d'achat de 2 %. Ça a été la même chose l'année suivante. Donc, les salariés du secteur public se sont retrouvés avec un pouvoir d'achat de 4 % inférieur à celui qu'ils avaient au départ. Comme, par la suite, le gouvernement a maintenu l'augmentation à 2 %, c'est-à-dire au niveau de l'inflation, ça veut dire qu'aujourd'hui les salariés du secteur public sont toujours 4 % en arrière», souligne M. Gill.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, pour des emplois comparables, les salariés de l'État affichent un retard salarial de 8,7 % par rapport aux

autres travailleurs du Québec et de 12,4 % par rapport aux employés syndiqués du secteur privé.

«Et, concernant la question de la sécurité d'emploi et des avantages sociaux, ce n'est pas vrai que tous les employés du secteur public bénéficient d'une sécurité implacable et qu'ils sont tous plus choyés que dans le secteur privé», ajoute M. Gill.

Selon le Conseil du trésor du Québec, 25 % de l'ensemble des employés du réseau public et parapublic ont maintenant un statut autre que régulier et ne bénéficient d'aucune sécurité d'emploi. Ce taux est de 29 % dans le réseau de l'enseignement primaire et secondaire et de 35 % au collégial.

Débat de société

Malgré sa volonté de diminuer ses dépenses et de retrouver l'équilibre, le gouvernement Charest ne prévoit pas de hausse d'impôt. Selon Pierre-Antoine Harvey, chercheur à

l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), il importe de se questionner sur ce choix.

L'homme rappelle que le déficit du Québec ne représentera que 1,3 % du PIB, alors qu'il sera de 3,5 % au fédéral, de 4,4 % en Ontario et de plus de 9 % aux États-Unis. Il souligne aussi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) recommande aux gouvernements de continuer à stimuler leur économie respective, mais que, malgré tout, le gouvernement insiste pour combler son déficit en seulement quatre ans.

«On affirme que les Québécois sont déjà beaucoup imposés et qu'augmenter la fiscalité n'est pas une solution, même pour les entreprises. On préfère couper dans les dépenses et les salaires. C'est sûr que, si on se compare aux Américains, on est plus imposé. Mais est-ce qu'on souhaite avoir des services comme les leurs? Il y a des pays très développés, comme le Danemark, la Suède ou la Norvège, qui proposent des modèles complètement opposés à celui des États-Unis. C'est peut-être plus avec ces pays qu'on doit se comparer. C'est une question de choix», souligne M. Harvey.

Fin heureuse

S'il ne peut prédire le résultat des négociations entre les deux parties, M. Harvey espère que les conclusions de cet échange seront heureuses. Il rappelle qu'au Québec les négociations entre les syndicats du secteur public et le gouvernement ont tendance à se terminer de façon maladroite et qu'une entente entre les deux parties serait souhaitable.

«J'espère que les négociations aboutiront à un consensus et que, pour une fois, le dialogue sera ouvert, dit-il. D'abord, parce que c'est la meilleure façon d'arriver à une décision juste et équitable, mais surtout parce que ça envoie comme message qu'on valorise le secteur public au Québec.»

Collaboratrice du Devoir

En régions

La présence des services publics est une condition sine qua non du développement régional

La «logique marchande» inspire de plus en plus l'action gouvernementale

THIERRY HAROUN

«S'assurer de la présence des services publics dans les régions, que ce soit sur le plan de l'éducation, de la santé ou encore de la culture, c'est une question d'équité entre tous les citoyens du Québec, c'est un choix de société. Ce sont des services importants. La présence d'un cégep ou d'un hôpital dans une collectivité, par exemple, est un apport à la fois économique et social», raconte Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Il n'en demeure pas moins que l'offre de ces services sous diverses formes dans les milieux ruraux doit parfois se conjuguer avec la tendance de l'État québécois à vouloir centraliser, admet M. Généreux. «Il faut en effet demeurer vigilant devant le réflexe "bureaucratique" qui tente de démontrer que la rationalisation ou la centralisation permet d'être plus performant, plus efficace. En fait, la centralisation, ce n'est pas payant et ça peut être insidieux. Un petit service qui quitte au profit d'un grand centre a des conséquences pour la collectivité qui perd ce service. Et, dans certains cas, quand un service quitte, des gens quittent aussi la collectivité. On assiste parfois à l'exode des personnes âgées lorsque, par exemple, un milieu perd un service de santé ou n'a pas de résidences adaptées pour ce groupe de personnes.»

Bernard Généreux note de plus que le «mot-clé ici est "modulation". Il ne s'agit pas de construire un hôpital ou un CLSC partout. Il faut, par contre, s'assurer que les programmes et les services publics gouvernementaux sont déployés sur l'ensemble du territoire et qu'ils sont surtout adaptés aux réalités des milieux.»

Être inventif

Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale du Québec, est du même avis. Toutefois, elle insiste pour dire qu'il faut aller «encore plus loin que l'application des principes de modulation en faisant preuve d'inventivité: il faut penser autrement la desserte des services publics qui assurent une qualité de vie en régions». Pour illustrer son commentaire, Mme Bolduc donne un exemple de modulation et un exemple de créativité.



SOURCE VILLE DE RIMOUSKI

Rimouski est bien connue pour être une ville de services, à tel point que le professeur Bruno Jean, à l'Université du Québec à Rimouski, admet qu'elle ne serait que l'ombre d'elle-même sans la présence d'établissements publics.

Sur le plan de la modulation, Mme Bolduc rappelle qu'Hydro-Québec assure gratuitement l'installation de son service d'électricité pour toute agglomération de 100 maisons ou plus, un critère qui n'est pas sans conséquences pour les milieux ruraux. «Dans les milieux urbains, ce critère passe très bien. Or, en régions, il y a près de 600 municipalités qui n'ont même pas 100 maisons. Vous comprendrez que si, dans ces régions, on veut construire une nouvelle rue, ce sont les citoyens qui doivent payer l'installation de ce service, et à grands frais. Dans ce cas, moduler signifie revoir les critères d'Hydro-Québec pour que les ruraux aient les mêmes services et avantages qu'ailleurs.»

En matière d'inventivité, Claire Bolduc donne en exemple le cas du village de Saint-Joachim-de-Shefford, qui s'est pris en main pour sauvegarder son école primaire. «Pour éviter que leur école ne ferme, les gens du village ont eu l'idée de changer

sa vocation pour qu'elle devienne une école d'éducation internationale. La municipalité a accepté d'y investir avec la collaboration de la commission scolaire et l'ensemble du corps professoral. Aujourd'hui, non seulement cette école ne fermera pas, mais elle est en voie de refuser des élèves! De plus, des parents travaillent à la cafétéria, où on offre un menu international; il y a des projets en matière d'environnement, un projet de potager, etc. C'est un véritable projet collectif.»

Logique marchande

La présence des services publics est-elle une condition sine qua non du développement régional et de l'occupation du territoire? «Oui, très certainement», répond sans hésiter Bruno Jean, professeur à l'Université du Québec à Rimouski et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural. Jusqu'à quel point? «En

fait, je vous dirais que la grande question qui se pose est la suivante: "Comment assurer la présence et l'accès à des services publics sur des territoires qui ont une faible densité de population?" Par exemple, la présence d'une petite école dans un milieu est très importante et l'État québécois doit s'assurer que ce service est disponible pour tous.»

Qui plus est, la vigilance est de mise, rappelle M. Jean, du fait qu'au cours des dernières années la «logique marchande» inspire de plus en plus l'action gouvernementale, ce qui, par conséquent, remet en question «la pertinence de ces services sur les territoires ruraux». Dans le même temps, précise-t-il, «les ruraux sont également conscients qu'ils ne peuvent pas avoir tous les services dans leur environnement immédiat. Et, selon les enquêtes qu'on a conduites, on s'aperçoit que les ruraux sont mobiles. D'autant qu'un service est considéré comme accessible quand il est situé à moins d'une heure de déplacement.»

En outre, le cas de Rimouski n'est pas sans intérêt quand il est question des services publics en régions. La capitale du Bas-Saint-Laurent est bien connue pour être une ville de services, à tel point que le professeur Jean admet qu'elle ne serait que l'ombre d'elle-même sans la présence d'établissements publics. Une concentration de services dont il faudrait toutefois revoir le modèle pour mieux occuper le territoire, ajoute-t-il.

«Faire de Rimouski une ville de services publics a été un choix politique. Il y a eu une volonté de tout concentrer dans ce pôle régional. Par exemple, le CLSC doit compter environ une centaine de travailleurs qui sont au service du vaste territoire de la MRC. Les employés doivent faire des navettes quotidiennes vers les villages pour assurer un service aux patients. Il y a certainement une trop forte concentration d'employés à Rimouski. Dans cette perspective — et certains vont le contester — il faudrait peut-être revoir la façon dont on dessert ce grand territoire et mieux répartir ce service afin d'occuper le territoire plus efficacement; ce qui aura des effets plus structurants dans l'ensemble des milieux», conclut Bruno Jean.

Collaborateur du Devoir

**GRANDE MANIFESTATION,
LE 20 MARS À MONTRÉAL**

NÉGOS 2010 FRONT COMMUN

*Ensemble
pour les
services publics*



www.frontcommun.org